

DECRET N°2012- 118 du 11 mai 2012

portant approbation des états financiers du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011-758 du 30 novembre fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-444 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports et des Travaux Publics;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 87-443 du 29 décembre 1987 portant approbation des statuts du Centre National de Sécurité Routière ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 février 2012.



DECRETE

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) pour l'exercice 2010 clos au 31 décembre 2010 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

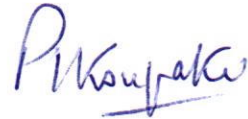
Fait à Cotonou, le 11 mai 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

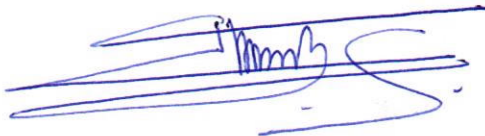
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Alayi Adidjatou MATHYS



Lambert KOTY

Ampliations : PR :6-AN :4-CS :02-CC :02-CES :02-HAAC :02-HCJ 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 MEF :04-MTPT :04-MDAEP 04 AUTRES MINISTRES :22- SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.

